



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

DÉTECTEUR MÉTAUX

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la Propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique, ou d'informations de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie. Le Logo, le nom ainsi que le référentiel font l'objet d'un dépôt de marque à l'Institut National de la Propriété Industrielle : n°4380472 / 4380317.

ETHIKIS AD CIVIS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE - 828 520 874 00037 - RCS DE CASTRES

SIÈGE SOCIAL : 433 CHE D'EMBROUYSET 81370 ST SULPICE LA POINTE

PRO@ETHIKIS.COM - 09 72 17 05 61

Sommaire

I. Introduction	4
Vision de LONGTIME®	4
Objectifs du label	4
Champs d'application	5
Organisation du référentiel	5
Catégorie de critères	5
Système de contrôle	6
Normes et réglementations	6
II. Définition du périmètre produit	6
1. Périmètre produit	6
2. Hors périmètre produit	6
III. Termes et définitions	7
IV. Hiérarchisation par catégorie des parties	9
1. Éléments d'habillage	9
2. Pièces fonctionnelles	9
3. Pièces prioritaires	10
4. Éléments de sécurité	11
5. Pièces vulnérables	11
6. Pièces esthétiques	11
7. Pièces consommables	11
8. Accessoires	11
9. Pièces d'entretien	11
V. Échelles d'accessibilité	12
VI. Éligibilité	13
Engagement du candidat	13
VII. Les critères du label	14
1. Performance environnementale et/ou énergétique	14
2. Conception	15
3. Évolutivité	20
4. Traçabilité	20
5. Démontage	21
6. Documentation	23
7. Pièces détachées	24
8. SAV sous garantie	25
9. SAV hors garantie	25
10. Garantie longue durée gratuite	26

11. Conseils d'utilisation et d'entretien	27
VIII. Remerciements	27
IX. Ressources bibliographiques	28

I. INTRODUCTION

En s'appuyant sur les normes de la série NF EN 45550 et en cohérence avec les normes NF EN 45552 et NF EN 45554, les référentiels spécifiques LONGTIME® précisent des éléments relatifs à l'étude de la robustesse, de la fiabilité et de la réparabilité de la famille produit associée.

L'ensemble des données qualitatives, semi-quantitatives ou quantitatives sont issues d'un processus de recherche et de consultation, tel qu'exigé par les normes en vigueur, et prennent en compte les références bibliographiques (études scientifiques, réglementations, normes...) et l'ensemble des parties prenantes ; à savoir : les metteurs sur le marché (fabricants, importateurs, distributeurs), leurs fournisseurs et/ou sous-traitants, les experts produits (réparateurs, installateurs, testeurs professionnels), les professionnels de la pièces détachées, les reconditionneurs, les consommateurs, les associations de consommateurs, les associations environnementales et toutes parties prenantes pouvant apporter son concours sous réserve d'une plus-value et de la disponibilité des réseaux et des informations.

La définition des pré-requis en matière de qualité, de seuil énergétique, de seuils d'émission, de classification des parties ainsi que la définition des seuils des échelles sont issues de l'analyse des consultations menées et de la prise en compte des meilleures pratiques d'éco-conception disponibles sur le marché.

Les référentiels spécifiques LONGTIME® sont révisés au plus tard tous les 3 ans.

Vision de LONGTIME®

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de mouvance sociétale avec la volonté d'aller en avant de la réglementation. Ce label est fait par des citoyens, pour des citoyens. Il apporte la certitude, que le produit porteur de la labellisation, est fabriqué pour une utilisation à long terme, comme le souhaitent 80 % des consommateurs et que ce dernier soit économiquement réparable.

LONGTIME® est un outil, simple, fort et efficace, créé afin d'informer le consomm'acteur soucieux de l'impact global de ses achats, mais aussi le consommateur désireux d'acquérir un produit ayant un rapport longévité/prix juste. Il tend également à mettre sur le devant de la scène les constructeurs soucieux de proposer des produits dont la durée de vie est optimisée.

Objectifs du label

Il s'agit par cette démarche d'encourager une consommation différente visant donc à produire différemment. La quasi totalité des citoyens souhaite une transformation de la société de consommation avec un réel changement de paradigme technico-économique afin de consommer mieux et plus durablement.

L'intérêt écologique est bien sûr majeur, nous avons à l'échelle mondiale démultiplié en quelques décennies notre consommation de matières premières pour dépasser aujourd'hui, les 60 milliards de tonnes par an. Le label influe sur la préservation des

ressources planétaires, par une meilleure utilisation de celles-ci et sur la diminution des déchets.

De manière intuitive donc, se procurer un bien dont la durée de vie est allongée limite l'usage des ressources de notre planète, réduit la sur-consommation et permet de sortir du tout jetable et du gaspillage. Il ne s'agit pas de chercher des produits « immortels » mais bien de lutter contre la durée de vie trop courte des produits.

Champs d'application

Le label est applicable à différentes familles produits dès lors qu'il y a un assemblage de pièces. LONGTIME® tend à couvrir les appareils domestiques, électroniques, électroportatifs, ameublement, matériel de loisirs, matériel professionnel... La gamme de produits est donc très vaste mais exclut l'automobile, les produits textiles (hors maroquinerie), alimentaires, cosmétiques et chimiques.

Organisation du référentiel

Les critères sont ventilés dans plusieurs catégories et la présentation des critères suit le schéma suivant :

Catégorie de critères

Les critères sont rassemblés dans 11 grandes catégories

Numéro et nom du critère

Chaque critère porte un numéro d'identification format I.X.X et un nom permettant de définir sa thématique

Niveau d'exigence (KO/Majeur/Mineur)

Cf tableau ci-dessous

CRITÈRE TRANSVERSE

Critère applicable à l'ensemble des catégories de produits

❖ Spécification ou Product Specific Requirement (PSR)

Critère spécifique dont la portée est adaptée à la catégorie de produit du référentiel.

Moyen de preuve

Détails des moyens de preuve requis et/ou pertinent pour l'évaluation du critère et de ses PSR

Un niveau d'exigence est attribué à chaque critère du label selon la classification indiquée dans le tableau ci-dessous :

KO	Ces critères doivent impérativement être respectés pour prétendre à la labellisation après l'audit initial (année N).
Majeur	Ces critères doivent être respectés à minimum 80 % lors de l'audit. Ils entraîneront la mise en place d'actions correctives pour atteindre 100 % à l'année N+1.
Mineur	Ces critères doivent être respectés à minimum 50 % lors de l'audit. Ils entraîneront la mise en place d'actions correctives pour atteindre 80 % à l'année N+1 et 100 % à l'année N+2.

Systeme de contrôle

L'évaluation du respect des critères du référentiel est réalisée par un organisme de contrôle agréé et indépendant.

Chaque critère est évalué selon une approche conforme/non conforme.

Plus de détails sur le système de contrôle dans le processus de labellisation disponible sur les [conditions de labellisation de LONGTIME® en ligne](#).

Normes et réglementations

Les normes ou règlements cités dans le référentiel font appel aux versions les plus récentes et/ou à des équivalences parues au journal officiel de l'Union Européenne.

II. DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE PRODUIT

Le référentiel « Détecteur de métaux » se consacre aux détecteurs électroportatif alimenté électriquement et fonctionnant de façon autonome. Ces appareils électriques et électroniques permettant de détecter des cibles métalliques enfouies dans le sol. Les détecteurs sont équipés d'un disque et d'un boîtier de commande monté sur une canne. Dans la suite du référentiel le périmètre produit II.1 peut être remplacé par « Détecteur ».

1. Périmètre produit

- Détecteur de métaux électroportatif à disque filaire
- Détecteur de métaux électroportatif à disque sans-fils

2. Hors périmètre produit

- Portique de sécurité
- Détecteur de métaux de sécurité
- Pinpointeur

III. TERMES ET DÉFINITIONS

AMDEC / FMEA

Outils permettant l'Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité / Failure Mode and Effect Analysis.

Assemblage permanent

Il s'agit d'un ensemble de composants formant une seule pièce ou partie d'un produit et ne pouvant être démontée sans destruction ou altération de l'usage auquel il est destiné. Pour supprimer la liaison entre deux ensembles ou parties, il est nécessaire de déformer, dégrader ou détruire au moins une des pièces formant l'assemblage. Exemple de technique d'assemblage permanent : soudure, sertissage, clinchage, emboutissage, collage et adhésifs.

Batterie

Deux ou plusieurs cellules équipées des dispositifs nécessaires à leur utilisation, par exemple boîtier, bornes, marquage et dispositifs de protection (CEI 61427-2).

Carte BMS

Système de gestion de batterie (en anglais : Battery Management System). Système électronique intégrant une carte électronique permettant de manager l'état des batteries et de sécuriser leur fonctionnement.

Capacité (Ah)

La capacité indique la quantité d'énergie que peut emmagasiner une batterie, un accumulateur ou une pile. Elle se mesure en Ampère-heure (Ah).

Contrainte d'usage

Elle correspond aux forces qui s'appliquent sur la pièce.

Criticité

Degrés de résolution de la panne. Appréhendée ici par la détection (diagnostic et localisation) et la gravité (prix des pièces et/ou difficulté technique de la réparation) de la panne.

Cycle

Le cycle correspond au fait de charger et de décharger un accumulateur. C'est un indicateur de la longévité d'une batterie rechargeable. On calcule la durée de vie de la batterie en estimant son nombre de recharge.

Dispositifs de protection

Dispositifs tels que fusibles, diodes ou autres limiteurs de courant électriques ou électroniques conçus pour interrompre le flux de courant, bloquer le flux de courant dans une direction ou limiter le flux de courant dans un circuit électrique (IEC 62281).

Électroportatif

Outils et équipements qui fonctionnent grâce à une source d'énergie électrique et qui sont conçus pour être utilisés de manière portable

Entretien régulier

Entretien conseillé par le fabricant pour maintenir le produit dans un état de fonctionnement optimal.

Étape (démontage)

Opération permettant d'aboutir à la dépose d'une pièce ou à un changement d'outil.

Gestion thermique

Contrôle de la température des cellules de manière efficace et fiable pour une durabilité optimisée.

HS

Hors service; correspond à la rupture de l'état fonctionnel

IOT

Internet of Things ou internet des objets ; cette fonction correspond au fait de pouvoir connecter son produit à internet afin d'obtenir des fonctionnalités de pilotage et/ou de régulation supplémentaires à distance.

Non usage

Il correspond à un état de non fonctionnement de l'appareil.

O.S

Operating System ou système d'exploitation, est un ensemble de programmes qui dirigent l'utilisation des ressources d'un ordinateur par des logiciels applicatifs.

Outils « Grand public »

Outils communs, à usage général, disponibles à tout public en distribution classique. (cf : liste outils norme EN 45554 - tournevis pour vis à tête fendue, à empreinte cruciforme ou à empreinte à 6 lobes internes, Clé pour vis à 6 pans creux, clé mixte, pince universelle, pince à bec demi-rond, pince coupante diagonale, pince multiprise, pince étau, pince universelle pour dénudage et sertissage des terminaux, levier, pincette, marteau à tête en acier, couteau universel (pince coupante avec lame rétractable), multimètre, testeur de tension, fer à souder, pistolet à colle, loupe).

Outils « Public expérimenté »

Outils nécessitant des compétences pour leur utilisation et dont le coût peut représenter un frein (clé dynamométrique, fer à souder...).

Outil propriétaire

Outil spécifique, non disponible dans le commerce et appartenant exclusivement à une partie ou une entreprise, et en vertu duquel, son utilisation par une autre partie (utilisateur final, client, réparateur) implique des droits d'auteurs, une licence et/ou un coût.

Outils « Professionnel »

Outils nécessitant des connaissances ou des conditions d'utilisation particulières et dont le coût d'acquisition représente un investissement.

Pièces de source externes

Pièces externes à l'organe de production du fabricant, provenant d'un fournisseur identifié.

Produit de « grande utilité »

Produit d'usage très fréquent et qui en cas de panne provoque une perturbation significative dans la gestion du quotidien : réfrigérateur, lave-linge, chaudière / chauffe-eau, téléphone, ordinateur, plaque de cuisson...

Prix de revient unitaire « PRU »

Entendu comme la somme du prix des pièces composant un produit.

Rendement énergétique

Rapport entre la quantité d'énergie fournie par une batterie pendant la décharge et la quantité d'énergie nécessaire pour recharger la batterie à son état de charge initial. Ce paramètre est exprimé en pourcentage (%).

Sous-ensemble

Ensemble de composants connectés inséparables les uns des autres qui forment un bloc et assurent une fonction. Le sous-ensemble peut être séparé du produit.

Technologie non-éprouvée

Dont le fonctionnement apporte une innovation par rapport aux technologies antérieures et dont la fiabilité n'est pas avérée.

IV. HIÉRARCHISATION PAR CATÉGORIE DES PARTIES

Liste des parties et hiérarchisation représentative du groupe de produit cible mais non-exhaustive.

1. Éléments d'habillage

Regroupe l'ensemble des pièces d'habillage du produit type capots permettant de protéger les composants internes de l'extérieur.

2. Pièces fonctionnelles

Pièces liées au fonctionnement ou à l'utilisation du produit.

Ensemble disque :

- Structure de disque
- Batterie disque
- Cartes électroniques
- Bobine de disque
- Mécanisme de liaison canne
- Dispositif de charge du disque
- Câble de liaison

- Operating system ou Firmware et/ou Software

Ensemble canne :

- Canne rigide
- Canne télescopique
 - Tube sectionnel
 - Mécanisme de verrouillage du tube
- Repose bras
- Poignée de maintien
- Élément d'absorption et de protection des chocs
- Support de fixation boîtier de contrôle
- Élément de fixation du disque

Ensemble boîtier de contrôle :

- Boîtier filaire
- Boîtier sans fils (télécommande, casque...)
- Carte électronique boîtier de contrôle (carte d'affichage, carte de commande)
- Ecran de contrôle
 - Cadre de l'écran
 - Unités de rétroéclairage
 - Élément de protection (chocs, étanchéité)
- Boutons (démarrage, verrouillage, navigation, son) :
 - bouton mécanique
 - bouton tactile
- Haut-parleur
- Mousse de haut parleur
- Prise Jack
- Dispositif de charge :
 - connecteur
 - joint d'étanchéité
 - charge sans fils
- Couvercle de boîtier de contrôle ou son assemblage
- Anse de de réglage de casque
- Batterie

3. Pièces prioritaires

Pièces liées au fonctionnement ou à l'utilisation du produit et caractérisées par une criticité avérée en cas de dysfonctionnement ou de panne. Parfois appelées pièces critiques.

- Cartes électroniques (disque, boîtier de contrôle)
- Dispositif de charge (disque sans fils)
- Bobine de détection
- Operating system ou firmware

4. Éléments de sécurité

Regroupe l'ensemble des pièces actives et passives nécessaires pour protéger des risques liés à l'utilisation du produit.

- Non identifié selon la définition du référentiel LONGTIME® en dehors de la réglementation applicable aux chargeurs

5. Pièces vulnérables

Les pièces exposées à un taux de casse accidentelle utilisateur élevé.

- Écran de boîtier de contrôle (boîtier filaire, casque, télécommande...)
- Repose bras
- Cable de disque filaire
- Support de fixation boîtier de contrôle (boîtier filaire, télécommande...)
- Interrupteur
- Gâchette

6. Pièces esthétiques

Pièces esthétiques qui n'entravent pas le fonctionnement du produit.

- Non identifié selon la définition du référentiel LONGTIME®

7. Pièces consommables

Pièces vouées à être remplacées, soumises à usure lors de l'utilisation de l'appareil.

- Accus
- Protège disque
- Mousse de casque
- Protection de canne

8. Accessoires

Éléments utiles au fonctionnement d'un objet sans en faire partie.

- Protège disque
- Dispositif de protection amovible

9. Pièces d'entretien

Pièces nécessitant un entretien à intervalle régulier conseillé afin de maintenir le produit dans un état de fonctionnement optimal.

- Disque (résine, connexion, câble)
- Repose bras

- Tube de canne télescopique
-

V. ÉCHELLES D'ACCESSIBILITÉ

L'échelle d'accessibilité comporte 3 niveaux et agrège des données en lien avec la réparabilité; notamment :

- La profondeur de démontage de la pièce en nombre d'étapes
- Le temps de démontage en minutes
- Le niveau de compétence requis pour accomplir la tâche
- Les outils nécessaire au processus

A	≤ 3 étapes ≤ 10 min tout utilisateur outils grand public
B	≤ 10 étapes ≤ 15 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté
C	≤ 15 étapes ≤ 20 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté, outils professionnels

Les échelles indiquées dans le tableau ci-dessus sont des ordres de grandeur à ne pas dépasser mais ses seuils peuvent être borné de façon plus précise dans les critères appelant des échelles d'accessibilité.

Le démontage démarre lorsque le produit est déconnecté de toute source d'alimentation.

VI. ÉLIGIBILITÉ

Engagement du candidat

L'éligibilité du candidat dans une démarche d'attestation qualité doit être cohérente par rapport à ses valeurs et stratégies existantes.

L'entreprise n'a pas été accusée ni reconnue responsable (information / preuve matérielle, assignation à comparaître), de violation éthique, de pratiques commerciales clairement contraires à la qualité et l'éthique (pratique d'obsolescence programmée, espionnage industriel, fraude-fiscale) ou environnementale majeure au cours des 10 dernières années ou des efforts considérables et adaptés ont été mis en place pour : réparer les dommages causés, éviter qu'ils se reproduisent, diminuer leurs impacts.

Le fabricant dispose de l'ensemble des droits nécessaires sur les produits et il est le seul titulaire des droits de propriété de toute nature sur les produits en ce compris notamment quant aux dessins et modèles, brevets et marques y afférents.

Les produits ne souffrent d'aucune contestation d'une quelque nature que ce soit de la part de tout tiers.

Les produits ne sont pas susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, de provoquer des protestations de tiers, ou encore de contrevenir aux dispositions légales en vigueur.

Pour la mise sur le marché des produits, le fabricant convient à ses obligations et respecte strictement l'ensemble des dispositions légales (directives, règlements, normes, lois) relative à la protection de la santé humaine, de la sécurité et de la protection de l'environnement ayant cours dans les zones géographiques de distribution des produits et en rapport avec ses catégories de produits. Pour l'Espace Économique Européen, les produits doivent ainsi obéir à la législation européenne et être en conformité avec le marquage « CE » pour les produits concernés.

VII. LES CRITÈRES DU LABEL

1. Performance environnementale et/ou énergétique

PR.1. Protection de la santé, sécurité et environnement

Critère Pré-requis

Dans le cadre du respect de la santé humaine, de la sécurité des personnes, des installations et de la protection de l'environnement, le producteur prouve qu'il déploie des actions selon un niveau d'exigence conforme à minima aux prérogatives des directives Européenne 2011/65/UE et (CE) No 1907/2006 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Mode de preuve : Dans les zones de distribution géographiques couvertes par des pré-rotatives réglementaires établissant des exigences similaire au marché Européen en matière de de limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, la preuve de conformité à ces exigences réglementaires serviront de mode de preuve dans le respect des PSR du présent critère si nécessaire.

- ❖ Pour les grandes entreprises (effectif > 5000 personnes), le(s) site(s) principal(aux) impliqué(s) dans la production du produit possède(nt) une certification liée à une norme internationale de gestion environnementale.

Mode de preuve : Certification ISO14001 par délivré par un organisme de contrôle tiers partie et accrédité

PR.2. Gestion de fin de vie des équipements

Critère Pré-requis

Dans le cadre de la gestion des équipements en fin de vie, le producteur prouve qu'il déploie des actions de récupération, de valorisation et de traitement efficace des smartphones usagés selon un niveau d'exigence conforme à minima aux prérogatives des directives Européennes 2012/19/UE du 4 juillet 2012 et 2002/96/CE relatives à la prévention et aux traitements des déchets en fonction du groupe de produit cible.

Mode de preuve : Dans les zones de distribution géographiques couvertes par des pré-rotatives réglementaires établissant des exigences en matière d'efficacité énergétique, d'éco-conception et d'affichage énergétique similaire au marché Européen, la preuve de conformité à ces exigences réglementaire serviront de mode de preuve dans le respect SPR du présent critère si nécessaire.

PR.3. Gestion de fin de vie des équipements

Critère Pré-requis

Dans le cadre de la gestion des souffleurs en fin de vie, le producteur prouve qu'il déploie des actions de récupération, de valorisation et de traitement efficace des produits usagés selon un niveau d'exigence conforme à minima aux prérogatives de la directive Européenne 2012/19/UE relative à la prévention et aux traitements des déchets en fonction du groupe de produit cible.

Mode de preuve : Dans les zones de distribution géographiques couvertes par des pré-rotatives réglementaires établissant des exigences de collecte et de recyclage des produits, la preuve de conformité à ces exigences réglementaire serviront de mode de preuve dans le respect des PSR du présent critère si nécessaire.

2. Conception

I.1.1. État de l'art et solutions techniques

Critère KO

Le constructeur identifie et consigne dans une fiche technique les contraintes d'usage du produit et de ses différentes parties. Il justifie de choix de conception et de solutions techniques fiables et qualitatifs en regard de ces contraintes.

Mode de preuve généraux du critère : Inspection visuelle par auditeur tierce partie mandaté lors de l'audit in-situ complété par un ensemble de données approprié aux sous-critères

- Tests d'usures et d'endurances
- Données qualité fournisseur
- Données de test externes/internes de qualifications, de performances, de vieillissements, d'usures, d'endurances, de résistance aux conditions aux limites.
- Tout élément documentaire/logiciel... permettant d'appuyer la conformité aux éléments ci-dessus :
 - Fiche technique produit interne
 - Outil d'analyse fonctionnelle
 - Etude de conception (fonctionnement, matériaux, contraintes d'usages)
 - Performance test endurance
 - Phase et essai qualitatif
 - Etude des taux de pannes
- Application de normes de tests relatives au produit :
 - EN IEC 60068-2-38 (résistance des composants à la température et l'humidité)

❖ Résistance générale aux conditions de fonctionnement et d'environnement

- Protection des éléments internes contre les agressions extérieures liquides ou solides (eau, particules type poussière, boue, pollen...)
 - Dimensionnement et choix des matériaux adapté aux contraintes environnementales
 - Protection générales de l'ensemble composants électriques ou électroniques

- Conception ou choix de composants étanches ou résistant aux agressions
- Durabilité concluante des matériaux ferreux, non ferreux aux conséquences des conditions climatiques extérieures type chaleur sèche, corrosion, rayonnement UV, humidité, notamment pour les parties :
 - Canne
 - Repose bras (résistance à la fatigue face aux produits phytosanitaire type crème solaire, anti-moustique et à la transpiration)
 - Disque
 - Boîtier de commande
 - Résistance des soudure à la corrosion (soudure à l'argon qualité marine privilégié)
- ❖ Durabilité et résistance des primaires et des revêtements de recouvrement de finition des matériaux ferreux (canne) :
 - Galvanisation, Electrozingage
 - Cataphorèse,
 - Thermolaquage, primaire et finition (Polyester)

Mode de preuve : Caractérisation des matériaux, des processus et des revêtements par données techniques, certificat qualité, test d'usure et de vieillissement

- ❖ Durabilité du disque :
 - Protection contre les agressions liquide et solide
 - indice de protection du disque cohérent par rapport aux conditions d'utilisation avec IPX6 minimum
 - Résistance aux contraintes mécaniques de type chocs et vibrations
 - Mécanisme d'immobilisation des bobines de cuivre résistant aux contraintes mécaniques (torsion, micro chocs à répétition, humidité, chaleur)
 - Mécanisme de liaison du disque à la canne robuste et résistant aux contraintes mécaniques (torsion, micro chocs à répétition, humidité, chaleur) ou remplaçable
 - Résistance aux conditions environnementales
 - Sélection de matériaux insensibles à la corrosion (y compris les fixations)
 - Sélection de matériaux et/ou de revêtement résistants aux UV (y compris les fixations)
 - Mécanisme de recharge des disques sans fils résistant à la corrosion et aux agressions (poussières, projection d'eau)
 - Résistance aux dégradations (friction, torsion) et à l'arrachement du cordon d'alimentation des disques filaires
 - Fils des disques filaires résistant très fortement aux contraintes mécanique (traction, cisaillement, chocs)
 - Positionnement du câble optimisé pour éviter l'usure prématurée
 - Utilisation d'un cordon présentant d'excellentes caractéristiques de résistances mécaniques à la flexion dans le cadre de l'utilisation normale

❖ Durabilité des composants électroniques :

- Fiabilité du port de charge et des port de connexion (cyclage à définir)
 - Résistance élevée à l'usure induite par les cycles de connexion et déconnexion lors des mises en charge
- Fiabilité du micro et haut-parleur
- Régulation thermique (ventilation & refroidissement) et protection efficace contre la surchauffe (aération, espacement, dissipateur de chaleur) des composants
- Résistance des composants électriques et électroniques aux conditions d'environnements et d'utilisation
 - Étanchéité des systèmes électriques ou électroniques : Protection renforcé des systèmes électriques et électroniques contre l'intrusion de liquide
 - Étanchéité des contacts électriques et électroniques assurée par le design produit ou par des éléments de conception compatibles avec la réparabilité
- Durabilité des condensateurs : Classe B minimum (10000 heures).
- Fiabilité des capteurs de positions (effet Hall recommandé)

Mode de preuve : Caractérisation des composants, des processus, par données techniques, certificat qualité, test de vieillissement.

❖ Gestion des défaillances exogènes

- Protection de l'outil face aux conditions d'utilisations et de stockage
 - Éléments de protection contre l'abrasion du sol
 - Éléments de conception facilitant le rangement et le stockage
 - Mécanisme de protection ou d'information contre le risque de décharge profonde des batteries

Mode de preuve : Evalué par l'Organisme de contrôle mandaté lors de l'audit In-situ. Caractéristiques techniques des matériaux, test de résistances et d'usure, revue de conception.

❖ Mesure spécifique en faveur de la réparation :

- Pratiques de sérialisation proscrites
- Interfaces de diagnostics des modes de défaillances intuitives

Mode de preuve : Evalué par l'Organisme de contrôle mandaté lors de l'audit In-situ pour les équipements type logiciels d'aide à la réparation, interfaces de diagnostic... Audit documentaire pour l'ensemble des documents facilitant la réparation et les déclarations liées à cette thématique.

I.1.2. Production

Critère majeur

Le constructeur justifie de processus lui permettant de contrôler et conserver une qualité constante de fabrication et d'assemblage dans la production.

I.1.3. Pièces consommables et accessoires

Critère majeur

Les pièces consommables, accessoires et les pièces nécessitant un entretien régulier respectent l'échelle d'accessibilité A.

- ❖ Echelle d'accessibilité limitée à 3 étapes et 5 minutes

Pièces consommables :

- Accus
- Mousse de casque
- Protection de canne

Pièces accessoires :

- Dispositif de protection amovible
- Protège disque

Pièces d'entretien :

- Disque (résine, connexion, câble)
- Repose bras
- Tube de canne télescopique

I.1.4. Éléments de sécurité

Critère KO

Le remplacement et/ou le réarmement des éléments de sécurité produit et/ou utilisateur est prévu par le fabricant. Ces éléments respectent l'échelle d'accessibilité B.

- ❖ Echelle d'accessibilité limitée à 10 étapes et 15 minutes

Non identifié selon la définition du référentiel LONGTIME® en dehors de la réglementation applicable aux chargeurs

I.1.5. Pièces vulnérables

Critère KO

Les pièces vulnérables sont définies en annexe sectorielle. Le remplacement de ces pièces respecte l'échelle d'accessibilité B.

- ❖ Echelle d'accessibilité limitée à 10 étapes et 15 minutes

- Écran de boîtier de contrôle (boîtier filaire, casque, télécommande...)
- Repose bras
- Câble de disque filaire
- Support de fixation boîtier de contrôle (boîtier filaire, télécommande...)
- Interrupteur
- Gâchette

I.1.6. Non usage

Critère mineur

Le constructeur identifie les conséquences de non usage du produit et doit informer le consommateur dans les recommandations d'usage de l'utilisation minimale nécessaire au bon fonctionnement du produit.

- ❖ Applicable : Risque de décharge profonde.
Durée cohérente à partir de laquelle le non usage est défini : 3 mois

I.1.7. Technologie non-éprouvée

Critère KO

Le constructeur renseigne la part de technologie non-éprouvée de son produit. Il doit fournir les moyens mis en œuvre pour garantir sa fiabilité ou assurer que l'utilisation normale du produit ne dépend pas de cette technologie.

I.1.8. Pièces de source externes

Critère mineur

Le constructeur consigne les pièces de source externe achetées et/ou sous traitées. Il doit fournir des informations relatives à leur provenance et à leur qualité.

- ❖ Attention particulière sur les pièces prioritaires ainsi que les batteries

I.1.9. Plan de fiabilisation

Critère mineur

Le constructeur fournit sa propre AMDEC, FMEA ou audit interne et identifie les changements mis en œuvre pour améliorer la fiabilité et/ou la réparabilité du produit. Les corrections ou les améliorations déjà apportées au produit sont renseignées.

I.1.10. Sous-ensemble

Critère majeur

La conception du produit ne doit faire appel aux sous-ensembles que sur justification technique ou sur preuve de fiabilité.

Sans justification technique les sous-ensembles doivent faire l'objet d'une voie de reconditionnement et/ou d'échange standard ou le constructeur démontre l'intérêt économique pour l'utilisateur.

3. Évolutivité

I.2.1. Logiciel

Critère majeur

Le constructeur veille au maintien des performances d'origine de son produit lors des mises à jour de l'O.S. sans limite de temps. Le constructeur identifie et consigne les moyens qu'il emploie pour surveiller le maintien de ces performances post-maj.

- ❖ Les mises à jours correctives et/ou évolutives doivent être dissociées et ne peuvent entrainer de baisse significative des performances du détecteur et notamment de l'autonomie sans information préalable de l'utilisateur final.

4. Traçabilité

I.3.1. Étude et taux de panne

Critère mineur

Le constructeur renseigne les taux de panne et/ou des indicateurs permettant de surveiller la fiabilité du produit au moins jusqu'à la mise sur le marché de la dernière unité du modèle concerné.

- ❖ Une attention particulière sera accordé aux défaillances suivantes :
 - Défaillance électronique du disque (carte électronique, bobinage, étanchéité)
 - Rupture de la continuité du câble du disque
 - Défaillance du mécanisme de liaison et de fixation du disque à la canne
 - Défaillance du dispositif d'affichage (casse, carte électronique, rétroéclairage LED)
 - Défaillance autonomie (batterie, port de charge)
 - Défaillance du son (haut-parleur, son)
 - Défaillance des commandes (boutons, système tactile)
 - Défaillance Operating system ou du firmware (blocage, ralentissement)
 - Défaut du système de commande (carte électronique, bouton de commande)

I.3.2. Numéro d'identification

Critère mineur

Le constructeur utilise sur chaque produit un numéro ou une méthode d'identification.

5. Démontage

II.1.1. Habillage du produit

Critère KO

Le corps du produit est démontable et permet d'accéder aux éléments internes en respectant l'échelle d'accessibilité B. Les assemblages permanents sont interdits à moins que la nature ou l'utilisation du produit le justifie.

- ❖ Echelle d'accessibilité limitée à 10 étapes et 15 minutes
 - Couvercle de boîtier de contrôle ou son assemblage
 - Cadre de l'écran du dispositif d'affichage
- ❖ Assemblage permanent ou semi permanent autorisé pour le disque afin de faire face aux conditions d'utilisation et aux contraintes techniques.
- ❖ En cas d'assemblage par clips, vérification de la qualité des clips et de la disponibilité de l'information de localisation.
- ❖ L'assemblage par colle est toléré et doit être réversible et non destructif.

II.1.2. Accès aux pièces fonctionnelles

Critère majeur

L'accès aux pièces fonctionnelles ne peut excéder l'échelle d'accessibilité C.

- ❖ Echelle d'accessibilité limitée à 15 étapes et 20 minutes

Ensemble disque :

- Structure de disque
- Batterie disque

Ensemble canne :

- Canne rigide
- Canne télescopique
 - Tube
 - Mécanisme de verrouillage du tube
- Repose bras
- Poignée de maintien
- Élément d'absorption et de protection des chocs
- Support de fixation boîtier de contrôle
- Élément de fixation du disque

Ensemble boîtier de contrôle :

- Boîtier filaire
- Boîtier sans fils (télécommande, casque...)
- Boutons (démarrage, verrouillage, navigation, son) :

- bouton mécanique
- bouton tactile
- Haut-parleur
- Prise Jack
- Dispositif de charge :
 - connecteur
 - joint d'étanchéité
 - charge sans fils
- Anse de de réglage de casque
- Batterie

II.1.3. Accès aux pièces prioritaires

Critère majeur

L'accès aux pièces prioritaires respecte l'échelle d'accessibilité B ou a fait l'objet d'un plan de fiabilisation.

- ❖ Échelle d'accessibilité limitée à 10 étapes et 15 minutes
 - Cartes électroniques (disque, boîtier de contrôle)
 - Dispositif de charge (disque sans fils)
 - Bobine de détection : Tolérance lié aux contraintes techniques
 - Mécanisme de liaison canne
 - Câble de liaison disque/boîtier de contrôle
 - Batterie disque
 - Batterie casque
 - Operating system ou Firmware et/ou Software

II.1.4. Connecteurs des sous-ensembles (pièces internes)

Critère majeur

Les connecteurs des sous-ensembles de remplacement ne doivent pas entraver la réparation du produit.

- ❖ Les fixations des différentes parties prioritaires du produit ayant à la fois une fonction mécanique et électrique doivent être amovibles et réutilisables.

II.1.5. Batteries

Critère KO

Le constructeur justifie d'une solution pour le remplacement des batteries des appareils à fonctionnement autonome.

- ❖ Applicable pour le disque ainsi que le boîtier de contrôle

II.1.6. Outils de démontage

Critère majeur

Le démontage du produit ne requiert pas d'outil propriétaire, hors justification réglementaire.

- ❖ Aucune justification réglementaire identifiée.
- ❖ Liste d'outils conforme à la liste du tableau A2 de la norme EN 45554:2020 et additionnée d'outils de base propre au groupe de produit cible.
- ❖ Tolérance admise pour les outils n'entrant pas dans la liste du tableau A2 de la norme EN 45554:2020 mais proposés d'être fournis sans coût supplémentaire avec la pièce de rechange

6. Documentation

II.2.1. Schéma éclaté

Critère majeur

Le constructeur rend accessible aux utilisateurs de façon directe ou indirecte via ses partenaires ou son réseau, des schéma(s) ou vue(s) éclatée(s) du produit ainsi qu'une nomenclature des pièces et sous-ensembles du produit.

II.2.2. Schéma éclaté

Critère mineur

Le constructeur référence et délivre des vues éclatées plus spécifiques pour aider à identifier et nommer une pièce.

II.2.3. Code défaut

Critère majeur

Les codes défauts utilisateurs et réparateurs doivent être présents dans les documentations respectives et/ou accessibles sur le site du constructeur.

II.2.4. Manuel de réparation

Critère mineur

Le constructeur rend accessible les informations nécessaires à la réparation du produit aux réparateurs OU doit justifier d'alternatives économiquement viables pour l'utilisateur final.

- ❖ L'ensemble des documents nécessaires à la résolution des scénarios de défaillance doit être accessible à tous les professionnels du secteur (agrée ou non agrée) et prioritairement :

- Manuel technique d'instruction relatives aux diagnostics y compris codes d'erreurs et de diagnostic
- Schéma(s) des cartes électroniques y compris informations sur les composants et sur leurs diagnostic
- Manuel technique d'instruction relatives à la réparation
- Schéma(s) de démontage
- Instruction logicielles (y compris réinitialisation)

II.2.5. Progiciels de diagnostic de panne

Critère mineur

Les progiciels de diagnostic de panne devront être libres de droit passé le temps de garantie totale au regard de la date de fin de fabrication du produit.

7. Pièces détachées

II.3.1. Nomenclature

Critère majeur

Toutes les pièces détachées ou sous-ensembles sont nommés de manière unique et codifiés afin de faciliter l'identification et la commande de pièces.

II.3.2. Temps de disponibilité

Critère KO

Le constructeur s'engage dans ses CGV ou via la communication commerciale sur la disponibilité des pièces détachées ou de remplacement du produit 5 à 10 ans minimum à partir de la mise sur le marché de la dernière unité du modèle concerné. Le temps de disponibilité minimum requis est déterminé en annexe sectorielle.

- ❖ Disponibilité des pièces détachées 10 ans minimum

II.3.3. Temps d'approvisionnement

Critère mineur

Pour les pièces fonctionnelles ou sous-ensemble, le constructeur dispose d'une réserve minimale pour faire face aux probabilités de demande de ladite pièce OU justifie d'un procédé d'approvisionnement dans des délais identiques.

II.3.4. Prix des pièces détachées

Critère majeur

Les modalités d'achat des pièces détachées sont détaillées (prix moyen, réseau de distribution, ...). Le constructeur met tous les moyens en œuvre pour limiter le total du prix des pièces fonctionnelles au prix de vente maximum conseillé HT du produit.

La valeur d'une de ces pièces fonctionnelles ne pourra dépasser le pourcentage fixé du prix de vente maximum conseillé HT du produit.

- ❖ Pourcentage fixé à 40%. Une tolérance est admise pour les pièces dont le PRU dépasse les 40%.
- ❖ L'ensemble des pièces de remplacement doivent être accessibles à l'ensemble des parties intéressées.

II.3.5. Prix des frais d'acheminement

Critère mineur

Le constructeur délivre les pièces détachées au réel des frais d'envoi et de préparation ou propose des solutions alternatives réduisant le coût de réception des pièces détachées.

8. SAV sous garantie

II.4.1. Contact du SAV

Critère mineur

Le temps maximum pour l'ouverture d'un dossier SAV ne doit pas excéder 2 jours ouvrables.

II.4.2. Prise en charge

Critère majeur

Le constructeur met à disposition de l'utilisateur final un réseau SAV en adéquation avec son réseau de distribution direct.

II.4.3. Politique de réparation

Critère majeur

La réparation doit primer sur le remplacement.

9. SAV hors garantie

II.5.1. Réseau SAV

Critère mineur

L'utilisateur bénéficie de moyens facilitant la réparation de son produit hors garantie. Pour la prise en charge du produit à réparer, le constructeur doit faire bénéficier de son réseau de distribution et de réparation à l'utilisateur.

10. Garantie longue durée gratuite

III.1.1. Temps de garantie

Critère KO

Le temps de garantie avec présomption d'antériorité du défaut est déterminé en annexe sectorielle. Ce temps ne peut être inférieur à 24 mois.

- ❖ 5 ans minimum

III.1.2. Conditions de garantie (au delà de la période légale de conformité)

Critère majeur

Pour les catégories de produit considérées de « grande utilité », le constructeur prévoit la mise à disposition d'un bien de remplacement à l'utilisateur pendant la période d'immobilisation du produit pour réparation.

- ❖ Produit non considéré de grande utilité.

III.1.3. Exclusion de garantie

Critère majeur

Les exclusions de garantie ne doivent pas être abusives au regard des conditions d'utilisation normale du produit. Elles seront définies en annexe sectorielle.

- ❖ Les exclusions de garanties ayant pour cause une dégradation esthétique mineure ou normale lié à l'utilisation du détecteur avec protection de disque (micro-rayures disque, micro-rayures canne, trace de terres, trace d'oxydation superficiel de la canne) sont considérés comme abusives.

III.1.4. Cession de garantie

Critère majeur

Le constructeur met en place un système de garantie cessible.

III.1.5. Emballage d'origine

Critère mineur

La restitution de l'emballage d'origine ne peut être exigée pour la prise en charge de la garantie.

11. Conseils d'utilisation et d'entretien

III.2.1. Informations d'utilisation délivrées

Critère majeur

Le constructeur délivre avec le produit une notice avec les conseils d'utilisation et d'entretien du produit. Ces informations doivent être exhaustives et pertinentes afin de diminuer le taux de défaillance exogène.

III.2.2. Informations d'utilisation délivrées

Critère majeur

Le livret d'utilisation et de conseil d'entretien est clair, simple et accessible (taille de police, vocabulaire, langue et qualité d'impression adaptés), afin d'être aisément compréhensible par les utilisateurs finaux.

III.2.3. Accès aux informations

Critère mineur

Les informations relatives à l'utilisation et l'entretien du bien doivent être disponibles en version numérique sur simple demande ou en libre accès sur le site du constructeur.

VIII. REMERCIEMENTS

La société coopérative Ethikis, en charge de la rédaction du présent référentiel sectoriel, tient à remercier les professionnels du secteur de la distribution ainsi que les très nombreux utilisateurs ayant répondu à nos questions.

Responsable de rédaction : Florent Preguesuelo - florent@ethikis.com

IX. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

EN 60335-1 COMPIL 15 Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales

EN 60068-2-38 (résistance des composants à la température et l'humidité)

EN 60384-14 Condensateurs fixes utilisés dans les équipements électroniques - Partie 14 : spécification intermédiaire - Condensateurs fixes d'antiparasitage et raccordement à l'alimentation

DIRECTIVE 2009/125/CE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

DIRECTIVE 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

DIRECTIVE 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Mode arrêt, veille et veille en réseau : Exigences d'écoconception pour les produits en mode veille et en mode arrêt